

Initiatives pour une économie solidaire (IES)

Une épargne citoyenne pour financer des entreprises locales solidaires et créer des emplois

L'IES sur Caussade, c'est parti !

Christophe Tyack, Directeur de la Maison de l'Emploi de Caussade, est initiateur avec Laurent Mététal, du réseau IES créé en octobre 2015 dans le Tarn et Garonne et qui comprend déjà une dizaine de coopérateurs.

A ce titre, M. Tyack a organisé une réunion la semaine dernière à la Maison de l'Emploi, afin de faire connaître les sociétés de financement coopératif que sont les IES (Initiatives pour une économie Solidaire) à de futurs coopérateurs ou dirigeants d'entreprise pouvant être accompagnés par ce dispositif et de faire le point sur les projets en cours avec des membres de la coopérative régionale et les nouveaux sociétaires.

Il a présenté les grands principes de fonctionnement de l'IES et les critères d'éligibilité des entreprises.

L'IES est une coopérative d'intérêt collectif gérée par des citoyens qui mettent leur épargne en commun pour financer des entreprises solidaires et créer des emplois.

Les sociétaires prennent des parts sociales à la mesure de leurs moyens (la part sociale est de 76 €) et peuvent



Les nouveaux coopérateurs IES reçus à la Maison de l'Emploi de Caussade

bénéficier de déductions fiscales sur le revenu ou sur l'ISF. Ils participent à la vie de la coopérative (1 personne = 1 voix) et à son développement, et accompagnent les entreprises financées pendant 5 ans. Ceux qui le souhaitent peuvent aussi être bénévoles pour suivre l'entreprise sur le terrain et veiller au respect de ses engagements.

Sur le plan régional, l'IES existe depuis 1998, il a collecté 1,29 millions d'euros, a accompagné 53 entreprises et porté 682 emplois. Fin

2014, il comptait 825 coopérateurs, 766 citoyens et 59 personnes morales.

Différents secteurs d'activité peuvent être concernés : services à la personne, environnement et énergies renouvelables, commerce équitable, agriculture et agroalimentaire, culture et loisirs... Il peut s'agir d'une entreprise (sauf unipersonnelle) ou d'une association.

Pour être éligible, les entreprises doivent créer des emplois au niveau local, avoir une utilité sociale ou environnementale, un système

de gouvernance partagé au sein de l'entreprise, avoir un projet innovant sur un plan technique ou social et être économiquement viables.

Un appel est lancé à toutes les personnes souhaitant investir solidairement, financer ainsi plus d'entreprises, créer des emplois et dynamiser le territoire.

Contact : Christophe Tyack, Maison de l'Emploi Midi Quercy, 1 place de la gare, 82300 Caussade, Tél. : 05 63 26 09 40, ies82@ies.coop (Tarn et Garonne)

Le Petit Journal du 82
6 février 2016.